



Le 30 mars 2026

DIRECTION DE LA SÉANCE

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR **DE LA SÉANCE DU MERCREDI 15 AVRIL 2026**

Par lettre en date du 27 mars 2026, le Gouvernement a demandé l'inscription en deuxième point de l'ordre du jour du mercredi 15 avril du projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de partenariat et de coopération renforcé entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République kirghize, d'autre part, du projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas portant délimitation de la frontière entre la République française (Saint-Martin) et le Royaume des Pays-Bas (Sint Maarten), et du projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et l'Agence spatiale européenne concernant les installations de l'Agence spatiale européenne en France.

En conséquence, l'ordre du jour de la séance du mercredi 15 avril 2026 s'établit comme suit :

SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Mercredi 15 avril 2026

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 15 avril à 11 heures

À 16 h 30 et le soir

- 3 conventions internationales examinées selon la procédure d'examen simplifié :

=> Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de **partenariat** et de **coopération** renforcé entre l'**Union européenne** et ses **Etats membres**, d'une part, et la République **kirghize**, d'autre part (procédure accélérée) (n° 432, 2025-2026)

=> Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République **française** et le Gouvernement du Royaume des **Pays-Bas** portant **délimitation** de la **frontière** entre la République **française** (Saint-Martin) et le Royaume des **Pays-Bas** (Sint Maarten) (procédure accélérée) (n° 437, 2025-2026)

=> Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République **française** et l'**Agence spatiale européenne** concernant les **installations** de l'Agence spatiale européenne en **France** (n° 285, 2025-2026)

- Délai limite pour demander le retour à la procédure normale : lundi 13 avril à 15 heures

- Éventuellement, suite du projet de loi sur la **justice criminelle** et le **respect** des **victimes** (procédure accélérée) (n° 456, 2025-2025) et du projet de loi organique relatif au **renforcement** des **juridictions criminelles** (procédure accélérée) (n° 457, 2025-2026)

- Projet de loi-cadre relatif au **développement** des **transports** (procédure accélérée) (n° 394, 2025-2026)

Ce texte a été envoyé à la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable avec une saisine pour avis de la commission des finances.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : vendredi 3 avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 8 avril matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 13 avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 14 avril en début d'après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 14 avril à 15 heures